

PRÉFECTURE DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Albi, le 11/07/2024

Unité Départementale de l'Architecture  
et du Patrimoine du Tarn

Affaire suivie par : Pauline Barbance  
Téléphone : 05 63 45 62 08  
Courriel : [pauline.barbance@culture.gouv.fr](mailto:pauline.barbance@culture.gouv.fr)

Monsieur le Président de la  
Communauté de Commune  
du Cordais et du Causse  
33 promenade de l'Autan  
81170 LES CABANNES

**Objet :** Périmètre Délimité des Abords sur la commune de MILHARS  
**Réf. :** PG/PB/2024.36  
**PJ :** Note de présentation + cartes

Monsieur le Président,

Dans le cadre du projet de PLU intercommunal intéressant votre Communauté de Commune du Cordais et du Causse, et en particulier la commune de MILHARS, j'ai l'honneur de vous présenter une proposition de Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour de la maison Mercadier, protégée Monument Historique Inscrit par arrêté du 20/03/2023 (voir note de présentation jointe).

Les PDA remplacent les Périmètres de Protection Modifiés dans la nouvelle loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine.

Cette adaptation permettrait une simplification significative et une meilleure cohérence dans l'instruction des dossiers d'Urbanisme de ce secteur.

Nous restons, bien entendu, à la disposition de vos services et de la commune pour recueillir les observations éventuelles et ajuster, si besoin, les documents avant l'enquête publique du PLU intercommunal.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Patrick GIRONNET**

Chef de l'Unité Départementale  
de l'Architecture et du Patrimoine du Tarn  
Architecte et Urbaniste en Chef de l'État  
Architecte des Bâtiments de France

Copie : Monsieur le Maire de MILHARS

## PRÉFECTURE DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Albi, le 11/07/2024

**Unité Départementale de l'Architecture  
et du Patrimoine du Tarn**

Affaire suivie par : Pauline Barbance  
Téléphone : 05 63 45 62 08  
Courriel : [pauline.barbance@culture.gouv.fr](mailto:pauline.barbance@culture.gouv.fr)  
Référence : PG/PB/2024.36

Monsieur le Président de la  
Communauté de Commune du  
Cordais et du Causse  
33 promenade de l'Autan  
81170 LES CABANNES

### NOTE DE PRÉSENTATION

**Objet : MILHARS – Périmètre Délimité des Abords autour de la maison Mercadier  
Monument Historique Inscrit par arrêté du 20 mars 2023**

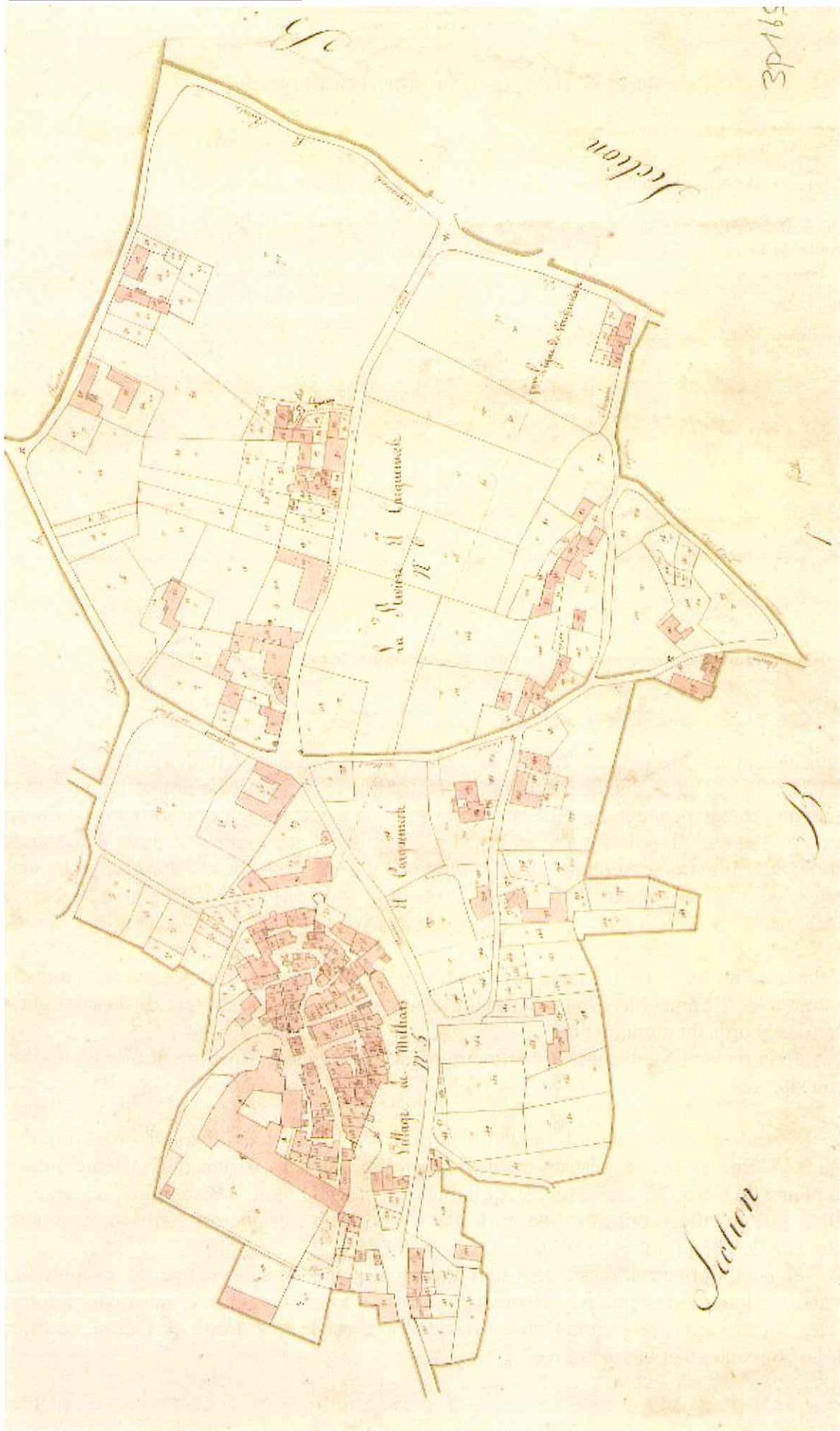
La loi modifiée sur les Monuments Historiques et la nouvelle loi du 7 juillet 2016, notamment à l'article L.621-30-I et II du Code du Patrimoine, précise que le périmètre de protection de 500 m lié à un monument protégé peut être modifié sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France. À l'occasion de l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la 4C intéressant la commune de Milhars, je propose un Périmètre Délimité des Abords autour de la maison Mercadier (PDA et anciennement Périmètre de Protection Modifié) en remplacement du périmètre actuel de 500 m.

À la signature de l'arrêté de protection d'un monument, le périmètre de 500 m est automatiquement engendré autour de l'immeuble. Or ce périmètre ne tient aucunement compte de la configuration particulière des abords du monument.

Dans le cas de la maison Mercadier, ce périmètre n'est pas adapté à l'histoire et à la configuration naturelle du site.

La maison Mercadier se situe dans le noyau historique du bourg de Milhars, à proximité de son château du XVIIème siècle, reconstruit sur les bases d'un ancien castrum du XIIIème siècle qui domine la plaine du Cérou. C'est au niveau de cet ancien castrum, dont il reste quelques vestiges de fortifications, que le village primitif s'est implanté. Ce noyau historique est visible notamment sur le plan cadastral de 1839 (voir page suivante).

Les siècles suivants, l'urbanisation s'est ensuite développée en dehors des remparts, en contrebas du village ancien, le long de la route départementale jusqu'à l'église du e siècle, marquant l'entrée de Milhars. Des constructions se sont également développées sur la rive droite du Cérou, coupées du village par le cours d'eau et la voie ferrée.



Bourg de MILHARS - Plan cadastral de 1839

A noter toutefois que la configuration du village avec ses constructions en pierre locale a peu évolué depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, ce qui lui confère encore aujourd'hui un caractère traditionnel ancien bien préservé. Seules quelques maisons récentes du XX<sup>e</sup> siècle ponctuent le bourg, ça et là, le plus souvent en retrait des voies publiques.

L'étude sur place des abords de la maison Mercadier a révélé que ce monument est peu perceptible dans le tissu bâti du noyau historique du bourg de Milhars et que les co-visibilités avec ce monument sont très limitées.

Aussi, par souci de cohérence historique et urbaine et du fait de covisibilités peu significatives avec ce monument, il a été retenu de conserver uniquement le noyau historique avec ses bâtisses anciennes (dont certaines ont été protégées du site inscrit), fortement lié au château (site classé) dans le périmètre délimité des abords (PDA) proposé, repéré en violet sur le plan joint.

Cette délimitation est la plus simple possible, facilement repérable sur le site et sur la cartographie cadastrale.

Elle concerne par ailleurs une surface moindre que celle des rayons de 500 m.

Il est à noter enfin qu'à l'intérieur des PDA définis dans la nouvelle loi, l'ensemble des dossiers d'urbanisme seront soumis à l'accord obligatoire de l'Architecte des Bâtiments de France.

**Patrick Gironnet**

Chef de l'Unité Départementale  
de l'Architecture et du Patrimoine du Tarn  
Architecte et Urbaniste en Chef de l'Etat  
Architecte des Bâtiments de France



ZOOM



### Légende

- Maison Mercadier (MH inscrit)
- Rayon d'abords 500 m
- PDA proposé autour de la maison Mercadier
- Site classé - Château de Milhars
- Site inscrit - Vieux remparts de Milhars et leurs abords
- Immeubles bâtis
- parcellaire



ZOOM

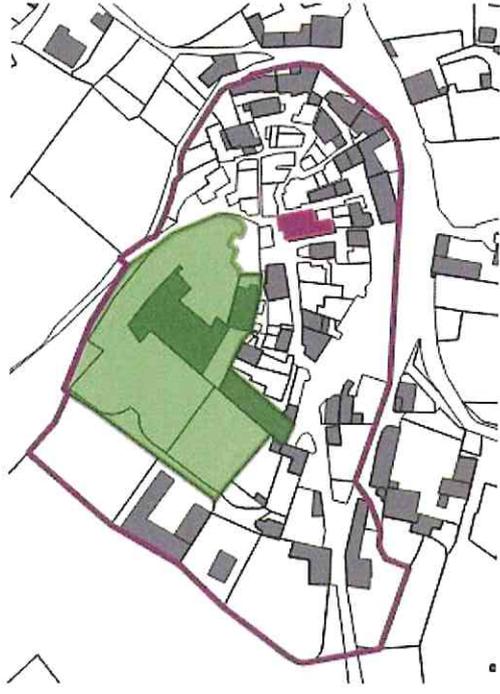


### Légende

-  Maison Mercadier (MH inscrit)
-  Rayon d'abords 500 m
-  PDA proposé autour de la maison Mercadier
-  Site classé - Château de Milhars
-  Site inscrit - Vieux remparts de Milhars et leurs abords
-  Immeubles bâtis
-  parcellaire



ZOOM



### Légende

- Maison Mercadier (MH inscrit)
- Rayon d'abords 500 m
- PDA proposé autour de la maison Mercadier
- Site classé - Château de Milhars
- Site inscrit - Vieux remparts de Milhars et leurs abords
- Immeubles bâtis
- parcellaire